

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

-----  
Commune de Glières-Val-de-Borne



**SAS CHAMANOR**  
**Monsieur ORSSAUD Dominique**  
7 Chemin du Fornelada  
34980 Murles

**Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :**

**Cécile BEC**, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny  
Glières :  
Tél : **04 50 25 22 32** – [c.bec@ccfg.fr](mailto:c.bec@ccfg.fr)

**Objet** : Demande d'autorisation n°DP07421223A0053 pour l'extraction de la végétation, décaissement de la terre végétale, pose de drains et lit drainant, réalisation d'un mur de soutènement, déclarée sans suite, à la demande du pétitionnaire.

Monsieur,

Vous avez déposé le 21/08/2023 à la mairie un Déclaration préalable Maison Individuelle.

Par mail en date du 13/11/2023, vous me demandez de procéder à l'annulation de la demande de Déclaration préalable Maison Individuelle n° DP07421223A0053 qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée, devient désormais sans objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,  
Le 14 novembre 2023

Le Maire,  
Christophe FOURNIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales.